



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 09 Décembre 2009

Date de la convocation 25 Novembre 2009	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Nébian
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M. SATGER Jean-Noël, M. MONTAGNE Thierry, MME Michèle CAER,  <b>BRIGNAC</b> : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : MME FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques,  <b>CEYRAS</b> : M. LACROIX Jean-Claude, MME BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. GARROFE Gilbert, MME GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, MME THIERS Odile,  M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, MME CAZALET Claude, M. DIDELET Serge,  <b>FONTES</b> : M. BRUN Olivier, MME MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : MME PUJOL MONNIER Chantal, M. BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme,  <b>PERET</b> : M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : MME FONT Chantal, M. COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : MME VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M. GARCIA Alain à M. SATGER Jean-Noël,  M. REVEL Claude à M. SEGURA René,  M. MALBEC Sylvain à M. FAVIER Marc,  MME GUERRE Marie-Hélène à M. GARROFE Gilbert,  M. BAISSE Robert à M. BRUN Olivier  M. VALENTINI Gérald à MME VALENTINI Martine.</p>		

### **Objet : Souscription et gestion des contrats d'assurance de la Communauté de Communes du Clermontais – Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature du Conseil communautaire au Président**

Monsieur GAIRAUD rappelle que suite à la consultation concernant la souscription et la gestion des contrats d'assurance de la Communauté lancée selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert, il convient d'autoriser le Président à signer le marché de prestations de services.

Il précise que ce marché de services est composé des 7 lots séparés suivants :

Lot 1 Dommages aux biens  
 Lot 2 Responsabilités Civiles  
 Lot 3 Protection Juridique  
 Lot 4 Défense pénale des Agents et des Elus  
 Lot 5 Flotte automobiles  
 Lot 6 Missions préposés, stagiaires et Elus  
 Lot 7 Risques statutaires.

Monsieur GAIRAUD ajoute que la commission d'appel d'offres réunie le 24 Septembre 2009, 19 octobre 2009 et le 25 Novembre 2009 a émis un avis favorable à la passation de ces marchés avec les cabinets suivants :

	<b>CANDIDAT</b>	<b>Taux /forfait</b>	<b>PRIX T.T.C. en €</b>
<b>LOT N° 1</b> DOMMAGES AUX BIENS	Cie GROUPAMA SUD	0.36 euros/m <sup>2</sup>	4 366,54
<b>LOT N° 3</b> PROTECTION JURIDIQUE	Cie C.F.D.P. Cab. SARRE & MOSELLE	Forfait	1710.00
<b>LOT N° 4</b> DEFENSE PENALE DES AGENTS ET DES ELUS	Cie C.F.D.P. Cab. SARRE & MOSELLE	Forfait	445.81
<b>LOT N° 5</b> FLOTTE AUTOMOBILES	Cie AREAS Cab. P.N.A.S.	Forfait	7337,33
<b>LOT N° 6</b> MISSIONS PREPOSES, STAGIAIRES ET ELUS	Cie GROUPAMA SUD	Forfait	400,00
<b>LOT N° 7</b> PREVOYANCE DES AGENTS	Cie AXERIA PREVOYANCE CACEP	4.19%	60793 .00

Monsieur GAIRAUD précise que concernant le lot n°2 responsabilités civiles, la Commission a décidé dans sa séance du 19 Octobre 2009 de déclarer ce lot infructueux et de relancer la consultation sous la forme d'un marché négocié en application des dispositions du code des marchés publics.

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la passation du marché de services relatif la souscription et la gestion des contrats d'assurance de la Communauté avec les cabinets et selon les montants indiqués ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 Décembre 2009